











LE CENTRE
SOCIO
CULTUREL
TRANSFORMÉ
EN CENTRE DE
VACCINATION

















Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

c'est reparti! Notre commune et son secteur, déjà fortement impactés par le coronavirus, connaissent, comme partout, un nouveau regain de cette pandémie. Preuve s'il en fallait encore que la prudence et l'attention restent de mise : nous ne sommes pas sortis d'affaire, bien loin de là!

Le centre de vaccinations de Chaulnes aura reçu à ce jour 2200 personnes. Bravo à celles et ceux qui s'investissent chaque semaine pour combattre ce virus et, n'ayons pas peur de le dire : sauver des vies !

La vie associative de la commune reprend lentement ses droits, mais là encore, n'allons pas trop vite, le retour de bâton risque d'être douloureux.

Les projets communaux se mettent eux aussi difficilement en place, les réunions en visioconférence ou avec un nombre restreint de participants s'avèrent de plus en plus lourdes à gérer.

La commune a largement émargé au plan de relance de l'état pour engager des investissements importants : rénovation énergétique de la mairie, passage aux leds de la quasi-totalité de l'éclairage public sur deux ans, aménagement de rues et voiries, rénovation de l'église,... Le plan de « redynamisation du centre-bourg » se met en place, et avec l'accompagnement du dispositif « Petites Villes de Demain », de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), des fonds de soutien en faveur des commerçants et artisans (FISAC), notre ville va poursuivre son évolution avec à la clé des possibilités de subventions conséquentes. Aucun domaine d'actions n'est oublié : petite enfance, culture, loisirs, sécurité, mobilité, zone industrielle,... L'ensemble en parfaite cohérence avec les partenaires indissociables aujourd'hui : communauté de communes, Pôle d'Equilibre Territorial Rural, région, département, état. Le tout également sans cesse motivé par le souci de développement durable et de transition énergétique.

Excellent été à toutes et à tous. Soyez prudents!

Thierry Linéatte Maire de Chaulnes

Les permanences

LE MAIRE

M. Thierry LINÉATTE

Sur rendez-vous uniquement.



LES ADJOINTS

Mme Nadège LATAPIE-COPÉ

Social / CCAS Sur rendez-vous.

M. Benoît GANCE

Bâtiment / Voirie Sur rendez-vous.

Mme Anne LEBRUN MERLIN

Communication / Environnement / Logement Le lundi de 16h30 à 17h45 - Sur rendez-vous.

VOTRE MAIRIE:

7, rue des Lieutenants Terpraut et Grenier 80320 CHAULNES

HORAIRES D'OUVERTURE:

Lundi / mardi jeudi / vendredi 8h30 - 12h00 13h30 - 17h00 Fermée le mercredi

NOUS CONTACTER:

03.22.83.80.80

www.mairiechaulnes.fr Rubrique « contact ».

Page Facebook:

«L'avenir de Chaulnes Avec Vous»



MISSION LOCALE

M.E.E.F. Santerre Haute Somme Horaires permanences :

Mardi et vendredi : 14h00 - 16h45 Sur rendez-vous auprès de la mission locale de PERONNE

A.C.P.G./C.A.T.M. NADÈGE LATAPIE-COPÉ

Renseignements à la mairie de Chaulnes.

06.85.37.41.96

LA CROIX ROUGE

Unité locale de Haute Picardie, tient sa permanence au local de la Croix Rouge : 36, avenue Roger Salengro 80320 CHAULNES (à côté du magasin Carrefour)

Le lundi de 14h30 à 15h30 (tous les 15 jours).

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

STÉPHANIE CRESSONNIER

Rue Poulin
03.22.85.48.06
ram@terredepicardie.fr
Permanences téléphoniques le lundi de 14h à 17h.

Permanences physiques le jeudi de 14h à 17h (sur rendez-vous).

PERMANENCE D'AVOCAT

De 14h à 16h, en mairie Le vendredi 27 août

CONCILIATEUR DE JUSTICE

ALAIN SÉGOUFFIN, Cour d'appel, Tribunal d'instance d'Amiens. 06.12.47.97.69

NOUVEAU:

Permanence le 1^{er} lundi de chaque mois (sur rendez-vous, à prendre en mairie).

ASSOCIATION SAINT JEAN

Horaires de permanences en mairie :

Mardi : 08h30 - 10h30 Jeudi : 15h30 - 17h00 Vendredi : 08h30 - 10h30

ACCUEIL DE LOISIRS

Dossier d'inscription disponible sur le site :

www.mairiechaulnes.fr, rubrique «accueil de loisirs».

Pour les inscriptions, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de :

LUDOVIC ANTIOCHUS

au 06.11.57.08.63 ou par mail : ludovic_antiochus@orange.fr.

PERMANENCE SOCIALE GRÉGORY LABILLE

Député de la Somme Les vendredis : 24 septembre et 19 novembre, de 9h à 10h.

Les services médicaux de la Commune

MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h00/12h00 - 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

(sur rendez-vous)

DR MYLÈNE FOUET-EMERY

DU de gynécologie et de nutrition 03.60.63.01.13

DR ANTOINE HOULLIER

03.60.63.01.14

DR INGRID HUET-RAOUX

DU de gynécologie 03.22.85.42.64

DR CHELLA LEFOLLE

DU de gynécologie et formation en hypnose et technique EMDR, maître de stage pour les internes 03.22.83.97.37

NFIRMIERS

CABINET INFIRMIERS DE CHAULNES

Estelle CAMPA, Agathe BRUYER, Corinne PECHON, Odile SENECHAL, Quentin SENECHAL, Mathylde LETURGIE Permanences: 06h45/07h20

09h45/10h45 - 13h00/13h30

Pour les soins à domicile en semaine, dimanche et jours fériés

Sur rendez-vous: 03.22.85.40.06

CABINET INFIRMIERS HAUTE-PICARDIE

Claire FLAMENT-GALLAIS,

Daniel TAIX

Permanences:

Du lundi au vendredi:

07h00/07h30

09h30/09h50

17h30/18h00

Le samedi :

09h30/09h50

Pour les soins à domicile sur rendez-vous :

03.22.84.11.54

OSTÉOPATHE

(sur rendez-vous)

DANIEL TAIX

07.61.54.53.05 (ou sur Doctolib)

ORTHOPHONISTE

MATHILDE LANGE-FRASSAINT

06.17.29.81.59 (sur rendez-vous)

ORTHOPTISTE

NOÉMIE LASSELIN

06.26.04.24.12 (le lundi am)

ORTHOPÉDIQUE

M. MANCIERE (membres inférieurs)

M. FERRARI (membres supérieurs)
De la clinique Pauchet Amiens
03.22.95.70.70

ORI

(de la clinique Victor Pauchet) (rdv sur Doctolib, préciser le site n°2 : Chaulnes)

MARINE PERIA

(1 à 2 jeudis par mois) 03.22.95.70.70

ANGIOLOGUES

DR TOULEC MARIE

(de la clinique Pauchet) 2 mercredis par mois. 03.22.33.71.40

GASTRO ENTÉROLOGUE

(de la clinique Pauchet Amiens) Le mardi matin tous les 15 jours sur rendez-vous :03.22.91.57.24

SEXOLOGUE

(de la clinique Pauchet)

JUSTINE HENRION

Sur rendez-vous le jeudi 07.69.02.36.22

CHIRURGIENS DENTISTES

(sur rendez-vous)

40 rue Roger Salengro

DR HERVÉ DELLACHERIE

03.22.85.44.43 **DR CLIO ASTIER**

03.22.85.44.43

MASSEUR KINESITHERAPEUTE

(sur rendez-vous)

11 rue des Lts Terpraut et Grenier VÉRONIQUE LEBRUN-DELAVENNE

Fermé le jeudi 03.22.83.94.97

Du lundi au samedi :

08h30/10h30 -13h45/19h00 À domicile : 10h30/12h30

PHARMACIES

FLAMENT-VANYSACKER

16 bis avenue Aristide Briand 03.22.85.40.32

En semaine : 09h/12h - 14/19h Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

SAVARY-DEBLOCK

23 rue Odon Dumont

03.22.85.40.07

En semaine : 09h/12h - 14h/19h Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

AMBULANCES

AMBULANCES DE HAUTE PICARDIE

03.22.85.40.15 ou 06.99.40.40.15 24h/24, 7jours/7

Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX INTERENTREPRISES

(Médecine du travail) 46 avenue Aristide Briand 03.22.83.97.58

Pour connaître la pharmacie de garde, composez le 3237 (accessible 24h/24) Si la croix verte clignote, la pharmacie est de garde.



COMPTE-RENDU Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en visioconférence (pour ceux qui le pouvaient - publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, modifiée par le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux) et en présentiel, sous la Présidence de M. Thierry Linéatte, Maire.

<u>Conseillers Municipaux Titulaires Présents</u>: M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïres Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Laure Lambert, M. Thomas Poulet, M. Xavier Dubernard .Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers Municipaux titulaires excusés : M. Claude Merlin avec pouvoir à M. Benoît Gance

Mme Angélina Darras avec pouvoir à Mme Maryse Hochart Mme Céline Defruit avec pouvoir à M. Thierry Linéatte M^{me} Claire Lecot Robit avec pouvoir à M^{me} Nadège Latapie-Copé

<u>Conseiller Municipal suppléant présent</u>: M. Grégory Devaux <u>Conseillère Municipale suppléante excusée</u>: Mme Emilie Aberbour

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun - Merlin est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 23 février 2021

Le procès – verbal de la séance précédente, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite une bonne convalescence à M. Merlin et un bon rétablissement à Mme Lecot-Robit, Mme Lambert et leur famille. Il procède à l'examen de l'ordre du jour.

III. Vote des taux d'imposition communaux

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nouvelle loi de finances 2020 et la réforme de la fiscalité pour les collectivités territoriales : disparition du produit de la taxe d'habitation pour les résidences principales, modification du taux de la taxe du foncier bâti en 2021. Le Département ne prélèvera plus de taxe sur le foncier bâti et la commune la percevra alors à sa place. Il faut donc ajouter au taux de la taxe foncier bâti communal, le taux départemental : soit 3,94 + 25,54 = 29,48 %. Une contribution sera prélevée aux communes pour rétablir l'équilibre.

De plus, les bases d'imposition des entreprises (taxe foncier bâti et CFE) sont quasiment divisées par deux. La perte subie par la commune est alors compensée par l'état, avec application d'un coefficient correcteur pour ne pas être surcompensée ou sous-compensée.

- M. Philippe Cheval demande si on connait l'incidence qu'aura cette réforme sur l'avis d'imposition des contribuables.
- M. Thierry Linéatte : Je suppose que la colonne Département sera supprimée sur l'avis de taxe foncière puisqu'il faut additionner les taux de foncier bâti commune + département.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'arrondir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 29,50 %, ce qui n'aura aucune incidence pour les administrés, mais symboliquement montrer à l'état que « le compte n'y est pas » et que les communes sont perdantes : 4 636 € de taxes et dotations en moins pour Chaulnes en 2021, ce qui aurait pu engendrer une

augmentation des impôts de 0,8 %;

- De voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2021 :

> Taxe foncière sur les propriétés bâties 29,50 %
> Taxe foncière sur les propriétés non bâties 11,91 %
> Contribution Foncière des Entreprises 10,89 %

Adopté: Pour: 15 - Contre: 3 (uniquement sur le principe d'arrondir ou pas)

IV. Budget 2021

1. **BP Commune**

Dépenses de fonctionnement :

Le chapitre 011 - charges à caractère général (eau, EDF, matériel...) est quasiment identique à l'an dernier : à l'article 60628, la commune a inscrit moins car à celui-ci était venu s'ajouter l'an passé l'achat de masques COVID pour les administrés. A l'article 611, seront inscrits les différents documents d'urbanisme en augmentation. Il n'y a plus d'indemnités à verser au comptable mais à l'article 6161 le coût des assurances de la commune augmente. Au 6232, fêtes et cérémonies, il sera inscrit au budget : le repas des aînés (octobre), le feu d'artifice, la fête foraine même si à l'heure actuelle il est impossible de prévoir si ces manifestations auront lieu cette année à cause de la crise sanitaire. A noter que la commune n'a plus à sa charge les transports pour le lycée de Péronne qui étaient facturés par le Conseil Régional. Il ne restera donc qu'à inscrire le car de la commune.

Les charges de personnel et frais assimilés augmentent surtout au niveau du personnel titulaire (dû à des titularisations l'an dernier).

Le service incendie est sans cesse en augmentation, due au chiffre de la population qui évolue également. Concernant les subventions, elles seront en baisse car il n'y aura pas de SARCOM cette année.

Recettes de fonctionnement :

La commune percevra, à partir de cette année, une redevance d'occupation du domaine public communal de 8 000 € au titre de l'utilisation des chemins communaux par une société d'éoliennes (4 000 €/éolienne). Le chiffre officiel concernant la TADEM (Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation) n'est pas encore connu. La commune inscrira donc un peu moins que l'an passé car ce chiffre baisse régulièrement tout comme le chiffre de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Les recettes (taxes, dotations) budgétaires sont inscrites à des articles différents pour les raisons évoquées plus haut.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 547 213,96 €.

Dépenses d'investissement :

Les frais d'études seront en augmentation due à l'étude sur la redynamisation des centres bourg (mais elle bénéficie d'une subvention de 50%). L'opération « 1 million d'arbres » est programmée ainsi que la rénovation de la Mairie, de l'église, du logement du garde (tous ces projets sont également subventionnés). Des soldes à payer sont toujours en cours avec la FDE. L'aménagement de la rue du Parc est également programmé.

Recettes d'investissement: La commune devrait récupérer une forte compensation de TVA sur les travaux 2020. Des subventions sont attendues pour les travaux cités ci-dessus. L'emprunt de 400 000 € sera également inscrit au Budget Prévisionnel.

Les dépenses et les recettes de l'investissement s'équilibrent à 1 537 733,52 € dont 179 074.80 € de restes à réaliser en dépenses et 145 716.92 € de reste à réaliser en recettes (travaux d'aménagement de la rue Odon Dumont, Catelas,...).

Adopté à l'unanimité

2. <u>Budget Prévisionnel Lotissement du Tour de Ville</u>

Ce budget ne comporte quasiment plus que des « écritures d'ordre », c'est-à-dire des inscriptions budgétaires dans les différentes sections (dépenses et recettes de fonctionnement / dépenses et recettes d'investissement). Ces écritures correspondent à des sorties de patrimoine communal lors de ventes de terrains, à des entrées dans le patrimoine communal des travaux effectués pour ce lotissement, à des amortissements sur des travaux ou acquisitions diverses. Ces écritures nécessitent l'inscription soit d'une dépense destinée à être transférée en recette, ou l'inverse. Elles s'équilibrent entre les sections.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 465 359,88 €. Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 415 047,94 €.

Pour information, il reste 2 terrains à vendre.

Adopté à l'unanimité

V. Vente des locaux rue Ambroise Paré

Monsieur le Maire présente la société de transports Lebon, qui envisage d'acquérir les parcelles cadastrées AI 81 − 82 appartenant à la commune de Chaulnes, d'une contenance respective de 9 302 m² et 3 492 m² sur lesquelles est édifié un bâtiment (anciennement Greentech) de 1 900 m² (1 300m² de stockage et 600 m² de bureaux). Dans ce bâtiment, quatre bureaux sont loués (baux commerciaux). La somme de 360 000 € net vendeur est proposée pour l'achat de cet ensemble. Cet ensemble foncier n'étant pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal, il y a lieu de procéder à son aliénation. Considérant l'estimation établie par le service des Domaines, le conseil municipal est appelé à valider la cession de cet ensemble (parcelles et immeuble) et d'en définir les conditions générales de vente.

Adopté à l'unanimité

Un compromis de vente sera signé rapidement.

VI. Convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »

Monsieur le Maire expose :

La convention d'adhésion Petites villes de demain a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme « Petites villes de demain ». Elle engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention valant « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT). La convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager, concourant à la revitalisation ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

VII. Convention avec le Centre de Gestion : inspection en matière de santé/sécurité

En application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, la Commune doit mettre en place une organisation visant à mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité du travail.

La Commune doit désigner un agent qui serait chargé de la fonction d'Inspection en matière d'Hygiène et de

Sécurité ou peut passer convention à cet effet avec le Centre de Gestion.

Cette mission d'Inspection consiste à vérifier les conditions d'application des règles et à proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail.

Le Centre de Gestion de la Somme qui s'est doté d'un Service Prévention disposant de compétences et des moyens nécessaires propose d'assurer ce service.

Cette prestation se réaliserait à titre gratuit puisque le coût serait prélevé sur la cotisation annuelle versée à cet organisme.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

VIII. Informations diverses

1. Centre de vaccinations

La commune est depuis peu centre pérenne de vaccinations. Mais auparavant 2 centres éphémères (au centre socio-culturel de Chaulnes) 🕉 ont déjà permis l'injection de :

1ère séance : 1ère dose : 426 vaccinés puis 2ème dose : 413 vaccinés (un peu moins : personnes malades, hospitalisées,...).

2ème séance : 1ère dose : 300 vaccinés, la seconde injection aura lieu le 30 avril 2021.

D'autres dates sont programmées chaque semaine. Monsieur le Maire a obtenu l'aide de médecins, infirmiers et bénévoles pour l'organisation de ces vaccinations ainsi que l'appui des Maires de la Communauté de Communes, qui jouent presque tous le jeu. Une plateforme est mise en place pour la gestion des inscriptions, mais priorité dans un premier temps aux personnes habitant le territoire de Terre de Picardie.

Mme Maryse Hochart : J'ai eu de très bons échos concernant l'organisation de ces vaccinations.

M. Thierry Linéatte : Oui, nous avons également des retours positifs en Mairie. Mais les discours de nos gouvernants et le nombre de doses attribuées ne correspondent pas à la réalité « sur le terrain » et il est impossible de satisfaire toutes les demandes

Mme Anne Lebrun : On parle de plateforme d'inscription mais les personnes peuvent – elles toujours appeler en Mairie ?

M. Thierry Linéatte: Dans un premier temps, nous étions centre éphémère, nous passons donc directement par les mairies de Terre de Picardie pour obtenir la liste des personnes à vacciner, par catégories d'âges. On continuera au maximum, cependant il se peut que nous perdions progressivement la main sur cette plateforme et dans ce cas toutes les personnes, du territoire ou non, pourront s'y inscrire. Il peut très bien alors y avoir des personnes venant de tout le département...

Mme Anne Lebrun: Où arrivent les doses?

M. Thierry Linéatte : Chaque semaine un imprimé est complété avec les besoins pour le centre de vaccinations et un bilan de la semaine précédente. Les doses de Pfizer proviennent de l'hôpital de Saint – Quentin et sont livrées à la pharmacie.

Mme Laure Lambert : Il faut bien continuer à porter le masque lorsque l'on est vacciné car j'ai l'impression que les gens ne comprennent pas ?

M. Thierry Linéatte : Evidemment même vacciné il faut continuer à appliquer les gestes barrières. D'autant plus que notre secteur est fortement touché par le COVID.

M. Philippe Cheval remercie vivement Monsieur le Maire d'avoir accepté ce centre d'abord éphémère, car dans un premier temps c'est la communauté de communes qui avait été sollicitée, centre devenu pérenne dans un second temps, pour lequel M. Cheval a demandé à ce que Monsieur le Maire en soit le responsable.

Monsieur le Maire y associe tous les bénévoles et professionnels de santé qui apportent leur aide également.

2. Télétravail

Suite à la crise sanitaire actuelle, il est nécessaire d'instaurer le télétravail pour les agents administratifs de la commune.

Adopté à l'unanimité

3. <u>Dossier MTA</u>

L'entreprise MTA devant acquérir le terrain se situant derrière Pinet, a été alertée par GRT (Gaz Réseau Transport) concernant le feeder de gaz qui s'y trouve et qui pourrait poser problème à leur installation. En effet, GRT préconise à MTA de ne pas stocker de peintures (produits parfois soumis à l'ADR en tant que liquides inflammables) dans la bande de terrain située à 95m de cette dernière. L'entreprise voudrait donc savoir si elle a le droit de stocker des marchandises dites dangereuses (peintures) sous réserve d'être en dessous des seuils ICPE et du transit de ces produits. La commune est donc en contact permanent avec les responsables de MTA et GRT pour que ce projet puisse aboutir.

M. Thomas Poulet: Quelle est l'incidence sur le délai de leur installation?

M. Thierry Linéatte : Des sondages de sol étaient déjà prévus mais cela va donc prendre un peu de retard par rapport au planning initial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

COMPTE-RENDU Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en visioconférence (pour ceux qui le pouvaient - publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, modifiée par le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux) et en présentiel, sous la Présidence de M. Thierry Linéatte, Maire.

Conseillers Municipaux Titulaires Présents: M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïres Ferreira, Mme Virginie Masson, M. Xavier Dubernard, Mme Laure Lambert, Mme Céline Defruit, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet. Formant la majorité des membres en exercice.

<u>Conseillères Municipales titulaires excusées</u>: M^{me} Géraldine Lefèvre avec pouvoir à M^{me} Laure Lambert

Mme Angélina Darras avec pouvoir à M. Thomas Poulet

Conseillers Municipaux suppléants excusés : M. Grégory Devaux, Mme Emilie Aberbour

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00.

I. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie Copé est nommée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal du 14 avril 2021

Le procès – verbal de la séance précédente, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur un point du conseil municipal du 22 mars 2021, suite à une remarque de commerçants chaulnois : celui concernant la taxe locale sur la publicité extérieure. Cette taxe concerne les

entreprises extérieures qui exploitent des supports publicitaires fixes, pour lesquelles la perception de la taxe nécessite une délibération. Le vote de cette taxe ne concernait pas les commerçants chaulnois.

Il procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. Subventions aux associations

Malgré le contexte sanitaire qui a fortement perturbé la vie associative locale, la commission propose de reconduire les subventions pour 2021. Nombre d'associations organisent des manifestations destinées à consolider leur trésorerie et n'ont pu le faire cette année, ou partiellement. La commission finances propose qu'il n'y ait pas de subvention pour le SARCOM (pas d'édition en 2020 et 2021), pour l'OCLC (subvention 2020 inutilisée) et pour le comité de jumelage (pas d'échange en 2020 et 2021). Il propose donc d'allouer les subventions 2021 comme suit :

Nom de l'association	Subvention 2021		
ACPG Section Cantonale	100€		
Amicale du Personnel	500€		
Batterie de Lihons	prestation11/11		
Boules Chaulnoises	200€		
C.P.G – CATM	200€		
CROIX DE GUERRE	30€		
Chasse	150€		
Chorale	370€		
Club de l'Amitié	100€		
Coop.Ecoles	1500€		
Cyclo Club	250€		
Danses de Salon	230€		
Donneurs de Sang	180€		
Familles Rurales	1 500€		
Football	7000€		
Judo Club	700€		
Longue Paume	1 500€		
Marche Randonnée	320€		
Moto Club Desperados	160€		
Souvenir Français	100€		
Santerre 14-18	100€		
Baby-foot du Santerre	200€		

Arnaud Noblécourt informe que le « Métal Fest » pourrait être relancé, pour ses 20 ans, et nécessiterait ponctuellement une subvention.

M. Thierry Linéatte précise qu'une demande sera donc à établir en temps voulu.

Adopté à l'unanimité – Mme Nadège Latapie Copé s'abstient du vote car elle est Présidente des CPG / CATM

IV. Commission Finances

Monsieur le Maire fait un point habituel en milieu d'année sur le budget communal avec un comparatif avec

l'année précédente, à la même période : des différences apparaissent sur certains chapitres du fait qu'en 2020 la Mairie a été fermée 2 mois pour cause de COVID 19. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 583 278,88 € pour 565 059,38 € en 2020. Le chapitre des charges à caractère général est plus élevé que l'an passé toujours du fait de cette fermeture. Des charges exceptionnelles sont venues s'ajouter, notamment l'aide de 18 000 € versée aux commerçants et artisans. Quant aux autres charges de gestion courantes, elles sont stables. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 991 828,85 € avec une régularisation en atténuation de charges car les divers remboursements attendus sont peu à peu remis à jour. La réforme de la loi de finances pour les collectivités locales a un impact inattendu : les impôts et taxes sont perçus par douzièmes, or ceux-ci ont en partie été remplacés par des allocations compensatrices, dont les premiers paiements n'ont été réalisés que début juin. La trésorerie communale s'en est donc ressentie en début d'année. A prendre en compte pour l'année prochaine, même si un roulement va s'établir.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 419 716,11 € pour 135 581,36 € en 2020. La commune a réglé 25 000 € pour l'étude « redynamisation du centre-bourg » et soldé les travaux des O. Dumont / J. Catelas. Les recettes d'investissement s'élèvent à 581 191,80 € pour 343 502,08 € en 2020. Dans ces recettes figure l'emprunt contracté de 400 000 €. Les subventions de la communauté de communes, du Département concernant les travaux rue Odon Dumont, Jean Catelas... ont été perçues. Il reste encore une partie de la subvention Région à toucher.

- Subvention exceptionnelle AAE Chaulnes Football : le club a organisé le 26 et 27 juin une manifestation sportive ouverte à tous, placée sous le signe de la solidarité et de la tolérance, avec pour objectif principal l'accueil des personnes handicapées, malvoyantes... Le budget prévisionnel prévoit un montant de dépenses de 2 000 €. La commission finances propose d'aider le club à hauteur de 500 € et d'anticiper l'aide annuelle accordée pour les activités du mois d'août à la même hauteur.

M. Arnaud Noblécourt : C'est très bien ce qui est fait pour les personnes handicapées, mais il faudrait veiller à ce que la place handicapée devant le stade ne soit pas occupée par des personnes valides.

Adopté à l'unanimité

- Cimetière / Jardin du souvenir : il y a de plus en plus de demandes de dispersion de cendres au jardin du souvenir, il conviendrait donc de réaménager cet emplacement. La commune a reçu une proposition des pompes funèbres pour un puit de cendres, semelle granit rose : 1524 € et la fourniture d'une colonne nominative : 1380 €. Les plaques nominatives auront des dimensions et caractères imposés par la Mairie, et seront à la charge des demandeurs. La commission propose de retenir les deux devis si une remise est accordée.

Mme Anne Lebrun-Merlin : Le puits est-il prévu à l'endroit où il y a déjà des cendres ou à côté ?

M. Thierry Linéatte : Le puit est prévu au jardin du souvenir, nous interrogerons les pompes funèbres pour la récupération des cendres de façon à ce que cela soit fait de la manière la plus noble possible.

Mme Claire Lecot-Robit : Un portail sera installé à l'arrière du cimetière ?

M. Thierry Linéatte : oui suite au vol de ce portail, il est prévu qu'on en réinstalle un nouveau.

M. Régis Lecot propose d'accorder une aide financière ou matérielle à la Croix Rouge, locale ou départementale, au titre de leur précieux concours lors des séances de vaccinations.

M. Philippe Cheval : La Croix Rouge aide mais les membres de l'association viennent en tant que bénévoles en dehors du fonctionnement de la Croix Rouge puisque le Département ne les a pas missionnés. Une reconnaissance verbale, lorsque les vaccinations seront finies, sera peut-être suffisante. Ce n'est pas sous l'entité Croix Rouge qu'il faut les reconnaître.

M. Thierry Linéatte: Nous verrons avec eux pour une aide matérielle, selon leurs besoins.

V. Attribution du marché logement du garde et Mairie

La commission d'appel d'offres s'est réunie et propose d'attribuer :

> pour les travaux du logement du garde dont le coût s'élève à environ 70 000 € HT :

- le lot menuiserie à l'entreprise Gance
- le lot électricité à l'entreprise MB Elec
- le lot plomberie à l'entreprise Somme Tec Rozmus
- le lot plâtrerie à l'entreprise MACIP
- le lot peinture à l'entreprise Côté Peint
- le lot maçonnerie à l'entreprise Nicobrik

> pour les travaux de la Mairie (salles des mariages, des votes, les bureaux, WC public) dont le coût s'élève à environ 50 000 € HT :

- le lot plafond/laine de verre à l'entreprise MACIP
- le lot éclairage/ radiateur à l'entreprise Vincent Coppée
- le lot menuiserie à l'entreprise Gance
- le lot peinture et sols à l'entreprise Alioua

Les travaux sont prévus début septembre si les matériaux sont disponibles. Des subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, rénovation thermique et performance énergétique, sont attribuées. Cependant, la FDE doit auparavant nous accompagner pour la réalisation d'un diagnostic énergétique justifiant d'un gain prévisionnel énergétique de 30 %.

Adopté à l'unanimité – M. Benoit Gance ne participe pas au vote

VI. Terrain Lotissement du Tour de Ville – Lot 2

Monsieur le Maire : un projet est en cours avec la Communauté de Communes et l'association Saint – Jean pour la création d'un habitat inclusif (logement qui permet aux personnes fragilisées par l'âge, la maladie et/ou le handicap et de leurs aidants familiaux de vivre ensemble. C'est un habitat accompagné, qui permet de conjuguer indépendance et sécurité. La commune souhaitait participer à ce projet en proposant un terrain (lot 2 du lotissement du Tour de Ville) et cela nécessitait d'obtenir le terrain juxtaposé. Or les propriétaires de celui-ci ont trouvé acheteur. L'association Saint – Jean a donc trouvé un logement locatif rue René Caron. Mais le projet d'habitat inclusif reste tout de même d'actualité et un échange de terrain commune/particulier est en cours de négociation pour la réalisation de ce projet, sur un site voisin.

M. Philippe Cheval: Ce projet d'habitat inclusif est un sujet intéressant et la Communauté de Communes continue à le travailler. Le fait que l'association Saint – Jean ait trouvé des locaux laisse un peu de temps car ce projet n'aurait pas pu figurer au plan de relance 2021-2022 (délai trop juste). Ces habitats inclusifs prennent de l'importance et la Communauté de Communes souhaiterait une maison pour environ 7 personnes. Cela représente un gros investissement car tout doit être de plein pied avec les commodités nécessaires, ce projet devrait avoisiner les 700 000 €. On pourra évidement bénéficier de subventions. Le plan de financement doit être le plus optimisé possible mais avec ce terrain on pourra réussir à faire quelque chose de bien.

Des particuliers souhaitent acquérir la parcelle communale cadastrée AA188, d'une contenance de 688 m² moyennant la somme de 35 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de vendre ce lot, signer le compromis de vente puis l'acte authentique ainsi que tout autre document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Adopté à l'unanimité

VII. DM1 (Décision Modificative 1)

Le Conseil Municipal a décidé les virements de crédits budgétaires comme suit afin de régulariser un effacement de dettes au compte 6542 en section de fonctionnement :

Dépenses compte : 6541 -200 € Dépenses compte : 6542 +200 €

Adopté à l'unanimité

VIII. Création d'un poste de rédacteur et modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de la promotion interne, un agent nommé sur un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe est inscrit sur la liste d'aptitude de rédacteur territorial. Afin de nommer cet agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de rédacteur à temps complet et de modifier ainsi le tableau des effectifs :

NATURE DU GRADE	NOMBRE	POURVU	NON POURVU
Filière Administrative			
Rédacteur	3	3	0
Adjoint Administratif 1ère classe	1	0	1
Adjoint Administratif	2	2	0
Filière Technique			
Adjoint Technique principal 1ère classe	2	2	0
Adjoint Technique principal 2ème classe	2	2	0
Adjoint Technique principal 2ème classe 17/35ème	1	1	0
Adjoint Technique	4	4	0
Filière Animation			
Animateur	1	0	1
Adjoint Animation 2ème classe 12/35ème	1	0	1
Adjoint Animation	1	0	1
Filière Sécurité			
Garde Champêtre	1	0	1

Adopté à l'unanimité

IX. Délibérations diverses

- <u>Convention avec le Conseil Départemental / rue du Parc</u>: Les travaux prévus rue du Parc impacteront les routes départementales 132 et 337, propriété du Conseil Départemental. Il convient de signer une convention technique avec celui-ci afin de pouvoir réaliser ces travaux.

Adopté à l'unanimité

- <u>Amendes de Police / rue du Parc</u> : Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès de l'état au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : réaménagement de la rue du Parc. *Adopté à l'unanimité*
- <u>Rétrocession rue de Picardie</u>: Vu la demande de rétrocession formulée par la SIP, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de l'accepter à l'euro symbolique pour les parcelles ZL 29 (00 ha 06 a 99 ca) ZL 30 (00 ha 27 a 81 ca) et ZL 34 (00 ha 06 a 47 ca) situées rue de Picardie. Il demande également l'autorisation d'effectuer les démarches administratives et de signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration de ces parcelles dans le domaine public communal.

Adopté à l'unanimité

- <u>Adhésion de la ville de Salouël à la FDE</u>: Monsieur le Maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme. Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la FDE 80, qui sera rattachée au secteur Amiens – Métropole. Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Adopté à l'unanimité

X. Commission communication/environnement

Mme Anne Lebrun – Merlin présente les actions de la commission et indique au Conseil Municipal que le jury régional effectuera son passage dans le cadre des villes et villages fleuris le lundi 12 juillet pour l'obtention du label. Celui-ci récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal. Un dossier a été constitué et le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) a effectué un diagnostic du fleurissement de la commune. Le concours des maisons fleuries est également relancé sur la commune (10 inscriptions) la commission environnement effectuera donc son passage prochainement.

- M. Philippe Cheval: On rejoint les considérations du plan climat air énergie qu'on va voter à la Communauté de Communes et qu'il faut dynamiser dans les communes pour faire respecter la planète.
- M. Linéatte précise que les actions de la commune : tontes espacées, cadre de vie, photovoltaïque, récupération des eaux de pluie, véhicule électrique, économies de carburant,..., entrent aussi dans ce cadre, et donc pas uniquement le fleurissement.

La commission a également évoqué l'idée de participer au dispositif «Participation Citoyenne » : instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement. Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre. Le Major de la gendarmerie de Chaulnes se propose de venir expliquer ce dispositif au conseil municipal lors d'une prochaine réunion. Une délibération pourra ensuite être prise pour adhérer à ce dispositif. Mme Maryse Hochart n'est pas favorable à ce dispositif. M. Philippe Cheval a lui un avis positif, les gendarmes ne pouvant être partout. Mme Latapie-Copé attend l'exposé de la gendarmerie pour se prononcer. Un accord de principe est donc adopté.